

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 01/09/1939 relatif aux interdictions et restrictions de rapports avec les ennemis et les personnes se trouvant sur un territoire ennemi ou occupé par l'ennemi.

n° 01/09/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 septembre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au Journal officiel du 4 septembre 1959 : page 11087, 3e colonne, 3e alinéa, 16e ligne, au lieu de : « article 89 du code pénal », lire : « article 5 du code pénal ». Rectificatif au Journal officiel du 4 septembre 1939 : page 11087, 1^{re} colonne, article 1er 7e ligne, au lieu de : « rapports avec les ennemis », lire : « rapports directs ou indirects avec les ennemis ».